

Mr. Ajmi Bel Haj Hamouda

Note verbale

[Original : French]

L'Ambassade de la République Tunisienne à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et se référant à sa note verbale référenciée ICC-ASP/10/S/04 en date du 7 février 2011, a l'honneur de porter à sa connaissance que la Tunisie a décidé de présenter la candidature du Professeur Ajmi Bel Haj Hamouda, (dont ci-joint biographie) au poste de juge à la Cour Pénale Internationale au titre de la Liste A aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome et ce, lors des élections qui auront lieu à l'occasion de la tenue de la dixième session de l'Assemblée des Etats Parties, qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York du 12 au 21 décembre 2011.

* * *